

BOURSES DE RECHERCHE SOFMER

EN MEDECINE PHYSIQUE ET DE READAPTATION

RÈGLEMENT

1. DÉFINITION

Trois bourses annuelles seront offertes par la Société Française de Médecine Physique et de Réadaptation (SOFMER) pour un projet de recherche clinique ou fondamentale :

Candidature A (thème : polyvalent) :

2 bourses pour un interne ayant déjà effectué 2 semestres dans la spécialité, destinées à aider un travail de recherche dans le cadre d'un Master ou d'une Thèse de Doctorat d'Université en Sciences.

Candidature B (thème : pathologie ostéo-articulaire médicale ou chirurgicale) :

1 bourse pour docteur en médecine, pour un séjour post-doctorat et dans le cadre d'une mobilité.

2. LE JURY

A. Composition

Le jury est composé de 11 membres comme suit :

- 1 président PU-PH en MPR
- Le Président en exercice de la SOFMER
- Le secrétaire scientifique en exercice de la SOFMER ou le secrétaire scientifique adjoint.
- 5 membres PU-PH
- 2 membres INSERM
- 1 membre médecin de MPR ayant acquis une compétence remarquable dans le domaine de la recherche

Le Président du jury est désigné tous les deux ans par le bureau de la SOFMER. Son mandat est renouvelable pour une durée de deux années supplémentaires.

Le jury est renouvelé par tiers tous les deux ans. Les membres ont la possibilité de solliciter le renouvellement de leur mandat pour deux années supplémentaires. Le choix des membres à renouveler se fera par tirage au sort pour les deux premiers renouvellements. Ils seront remplacés sur proposition conjointe du président du jury et du président de la SOFMER.

B. Fonctionnement du jury

A partir du 30 avril de chaque année (date limite des dépôts des dossiers de candidature), les projets de recherche sont adressés à tous les membres du jury.

Une réunion de délibération du jury et la désignation du lauréat ont lieu pendant le mois de juin. Le jury se réserve la possibilité de modifier la répartition des 3 bourses selon le nombre de candidats et la qualité des projets dans les différentes candidatures.

Les bourses sont remises aux lauréats lors du Congrès Annuel, à l'occasion de l'Assemblée Générale de la SOFMER. Le résumé du projet est présenté.

C. Election du lauréat

Chaque membre du jury possède 1 voix. Le lauréat de chaque bourse sera le candidat ayant obtenu la majorité des voix.

Si un des candidats présente un lien quelconque avec un membre du jury, ce dernier ne participera ni à la délibération, ni au vote concernant ledit candidat.

3. LE DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature doit être demandé par lettre ou fax au secrétaire scientifique de la SOFMER :

Pr Philippe THOUMIE
service MPR
Hôpital Rothschild
33 Bd de Picpus
75012 Paris

tél : 01 40 19 36 58

fax : 01 40 19 36 57

E-Mail : philippe.thoumie@rth.aphp.fr

Le dossier de candidature doit impérativement être retourné à la même adresse avant le 30 avril.

Il doit obligatoirement comporter :

- la fiche de candidature dûment remplie
- les titres et travaux du candidat.
- le projet de recherche ne dépassant pas 15 pages, rédigé selon le plan suivant :

- titre,
- collaborations,
- situation des connaissances sur le sujet,
- but du travail,
- matériel et méthode,
- résultats escomptés
- lettre de motivation pour la bourse
- pour les demandes de stage dans un laboratoire étranger, une lettre du responsable scientifique spécifiant l'accord pour accueillir le candidat dans la structure qu'il dirige.

La SOFMER s'engage à l'obligation de confidentialité envers les projets qui lui seront adressés.

4. LES BOURSES DE RECHERCHE

Le montant de chaque bourse est de 10 000 euros.

Les lauréats assumeront tout impôt ou taxe dont ils pourraient être redevables du fait de la remise de cette bourse.

5. LA RÉALISATION DU TRAVAIL

Les lauréats présenteront le résumé de leur projet lors de l'Assemblée Générale du congrès de la SOFMER.

Ils fourniront en outre un rapport de fin de stage.

Toute publication concernant le travail effectué avec l'aide de la bourse devra mentionner l'aide apportée par la bourse SOFMER.

Il est par ailleurs souhaitable qu'au moins une partie du travail fasse l'objet d'une publication dans Annals of Physical and Rehabilitation Medicine.